

L'interlocuteur

Les personnes souhaitant avoir de plus amples renseignements sur ce programme européen peuvent s'adresser à

l'interlocuteur Leader, Joris Mathe : leader@paysprovenceverte.fr ou 04.98.05.12.28.

70 projets en 2006

Le programme Leader (appelé alors Leader+) avait été déployé sur trente-sept communes de la Provence verte entre 2000

et 2006. Soixante-dix projets valorisant le patrimoine avaient été accompagnés dont la rénovation de la glacière de Cotignac.

aider les porteurs de projets

L'engouement et l'attente des présidents

Le programme Leader a été présenté en mairie de La Roquebrussanne en présence des présidents, directeurs, techniciens des syndicats mixtes et des conseils de développement.



(Photos doc VM)

Bernard Vaillot, président du syndicat mixte du pays de la Provence verte : « Ce dispositif européen est confié aux acteurs publics et privés. Dans toutes les instances qui vont être mises en place, le privé aura la majorité. Les habitants du territoire vont participer et être impliqués. Les moyens engagés tendent à mieux agir ensemble avec toutes les forces vives. On collaborera également avec le parc du Verdon. Il ne s'agit pas de soutenir des projets colossaux mais en termes financiers de l'ordre de 50 000 à 100 000 €. Ce programme avait déjà été déployé en Provence verte. Il avait eu un effet catalyseur au niveau de la dynamique territoriale. On a ressenti un manque lorsque l'on n'avait pas été sélectionné la dernière fois. L'avis favorable du conseil régional à notre projet de développement constitue la première étape. A nous, maintenant, de nous mobiliser pour transformer nos idées en projets, nos projets en actions, nos actions en changements ».



Michel Gros, président du syndicat mixte de préfiguration du parc naturel régional de la Sainte-Baume : « Je remercie la Région de nous avoir associé à ce programme. C'est nouveau pour un PNR en cours de préfiguration d'être intégré dans ce type de démarche. Depuis 2012, on travaille principalement sur du papier. À travers Leader, nous allons montrer que l'on

peut mettre en place des actions très concrètes. On se reconnaît également dans le côté innovant du dispositif. Une des cinq missions d'un PNR, c'est en effet l'expérimentation et l'innovation. C'est aussi l'occasion d'installer un partenariat avec le syndicat et les acteurs de la Provence verte. On a commencé à travailler sur ce programme en 2014 et il y a eu une forte mobilisation. Ce projet se présente au bon moment au niveau du PNR. On termine la phase de rédaction de charte et quand les fonds européens arriveront en janvier 2016, on aura un peu de temps pour apporter des aides. On pourra aussi montrer notre capacité de mobilisation. Une plus value vers la labellisation. »



Nadine Pouillard, présidente du conseil de développement de la Provence verte : « Au niveau de la société civile, les personnes sont véritablement intéressées par leur territoire. On est en train de travailler sur plusieurs sujets et on voit bien tout l'intérêt porté sur la solidarité, l'économie, la citoyenneté et la mobilité. L'attente est forte. On est dans les starting-blocks à l'affût de l'aspect concret des choses pour pouvoir travailler ensemble ».



Stéphane-Eddy Prigent, président du conseil de développement du PNR de la Sainte-Baume : « En un an et demi d'existence, nous avons rapidement mesuré une importante mobilisation. Aujourd'hui plus de trois cents personnes sont inscrites au conseil de développement. L'objectif est de surfer sur cet engouement pour initier des projets dans le cadre de ce programme Leader. L'attente est forte. Les gens ont des tas d'idées et sont prêts à les proposer ».



Le développement de la culture du chanvre et sa transformation peut s'inscrire dans le programme Leader. (Photo doc VM)

Quatre axes et six dispositifs

Emploi, économie, environnement, lien social... Les futurs projets portés dans le cadre du programme Leader devront répondre à certains critères. En cohérence avec les enjeux identifiés du territoire, une stratégie a été mise en place, au cours du deuxième trimestre 2014, par les acteurs locaux publics et privés. Quatre axes et six dispositifs ont ainsi été fixés.

Transition économique
L'objectif est d'appuyer le développement d'une économie qui valorise les ressources locales pour satisfaire les besoins locaux en créant des emplois. Il s'agit d'investir et de favoriser la structuration des filières. La mise en place de circuits courts, entre agri-

culteurs et consommateurs, peut s'inscrire dans ces principes. Ou encore le développement de la culture du chanvre, du tourisme durable et des filières autour de la forêt.

Transition sociétale
L'important est aussi de favoriser le vivre-ensemble sur le territoire en renforçant le lien social (accès aux services de proximité, à la culture, santé, au logement...), en faisant redécouvrir le patrimoine aux habitants et en le promouvant.

Transition énergétique et écologique
Le but est de favoriser les démarches éco-responsables. La priorité est donnée aux projets exemplaires. Ils devront

notamment porter sur la préservation de la ressource eau, la production d'énergie renouvelable, la préservation de la biodiversité et l'adaptation face au changement climatique.

Innover ensemble
L'idée est d'appuyer les projets d'innovation, d'expérimentation et pilotes. Ils doivent s'inscrire dans le développement durable (par exemple la valorisation des déchets en ressources). Il s'agit également d'apporter une dimension nouvelle par la coopération régionale, nationale et européenne (jumelage, partager des expériences avec d'autres territoires, trouver des partenaires).

Le calendrier

Le programme Leader a commencé à se dessiner au dernier semestre 2014 avec des réunions qui ont rassemblé près de 250 acteurs locaux. Il reste différentes phases avant le lancement des projets.

- **Mai :** la mise en place de l'équipe technique se poursuit.
- **Juin et juillet :** constitution du GAL (groupement d'action locale), instance de réflexion et

d'action, composée des acteurs locaux (élus, agriculteurs, associations, entreprises, citoyens).

- **Août, septembre et octobre :** préparation à la mise en œuvre de la mobilisation et formation collective, et des dispositions techniques.
- **Novembre et décembre :** convention cadre avec le conseil régional.
- **Début 2016 :** première sélection de projets.